REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DELIBERATION
Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse

nombre de membres : 13
quorum : 7
titulaires présents : 10
pouvoir : 0
ayant pris part à la délibération : 10
date de la convocation :
4 septembre 2026

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Bertrand LE FRANCOIS

2026/09 N°1

Objet de la Délibération : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service

Présents : MM M. GEIS, F. LEGRAND, B. LE FRANCOIS, D. BRIZION, D. DIDELOT, D. MINUTO, J-P. CORVISIER, J BETLER, G. ROUARD, P. DEHAND
Excusé(es) : M. V. LOMBART
Suppléants présents : MM J-M BRENNER, Y. JEANNEL

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu l'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel a trois objectifs :
• rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
• permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
• inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, **PREND ACTE,** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés du SMET pour l'année 2025

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Bertrand LE FRANCOIS

Meuse Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement smet

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
099_DE-055-200046647-20260924-RA2025-DE

Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le
Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressez-vous également, sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif, de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98